



Les AHCT représentent un tiers de l'offre touristique marchande de Corse

En Corse, 262 hébergements collectifs de tourisme viennent compléter l'offre marchande des hôtels et des campings. Principalement situés sur le littoral, ils proposent jusqu'à 48 000 places-lits par jour en plein cœur de la saison. Les villages de vacances concentrent 42 % de la capacité d'accueil totale. Ils cohabitent avec des résidences de tourisme et hôtelières plus nombreuses mais plus petites. Si les AHCT sont en grande majorité non classés, les 3* et plus représentent 40 % de l'offre en place-lits.

Stéphane Luquet, Insee

Au 1^{er} janvier 2019, le parc des autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT), qui regroupe notamment les résidences de tourisme et hôtelières ainsi que les villages de vacances, est constitué de 262 établissements.

Durant la pleine saison, quand ils sont tous ouverts, ces établissements présentent une capacité d'accueil globale de 12 000 unités d'hébergement et proposent jusqu'à 48 000 places-lits journaliers, soit un tiers de l'offre marchande régionale (hors gîtes de France) (figure 1). Cela les place derrière les campings mais loin devant les hôtels qui n'offrent qu'une capacité de 25 000 lits par jour.

L'activité touristique est évidemment saisonnière et les établissements ouvrent en conséquence. Si l'intégralité d'entre eux seront ouverts en juillet et en août, seule une petite trentaine le sera tout au long de l'année (figure 2). Toutefois, près de trois établissements sur quatre seront ouverts dès le 1^{er} avril offrant presque 35 000 places-lits journaliers. Ils seront encore plus nombreux à attendre la toute fin du mois d'octobre pour fermer leur porte.

Une capacité d'accueil concentrée dans les villages de vacances

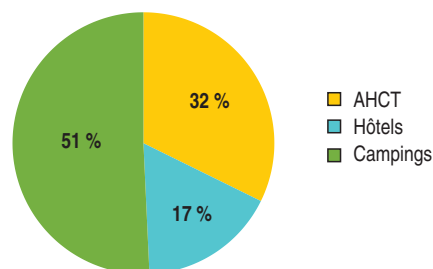
Les contours autrefois très nets entre les différents types d'hébergements touristiques deviennent plus difficiles à définir. De nombreux établissements souhaitent diversifier leurs activités et proposent ainsi, sur un même site, une activité purement hôtelière et une activité de résidences hôtelières. Ainsi, la frontière entre les hôtels et les AHCT tend à se dissoudre.

L'offre proposée par les AHCT est elle-même disparate et les différences entre les établissements sont nombreuses. Si la capacité moyenne par établissement est de 182 places-lits, la moitié d'entre eux offrent moins de 100 places. On retrouve ainsi deux grandes familles d'établissements.

La première est constituée des villages de vacances. Avec 34 établissements, ils représentent 20 000 places-lits journaliers

1 Répartition de l'offre touristique marchande de Corse par type d'hébergement

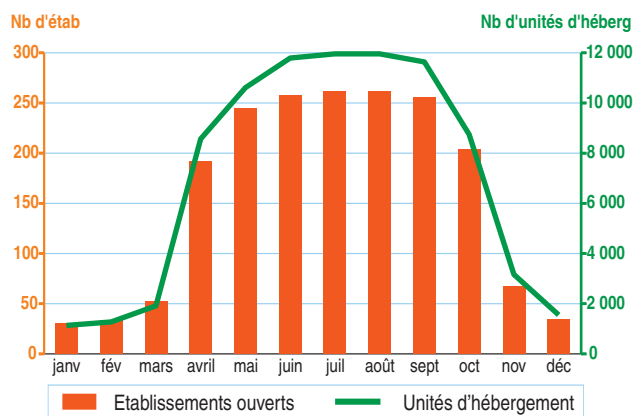
En places-lits journaliers



Note : capacité d'accueil maximale quand tous les établissements sont ouverts hors gîtes de France

Source : Insee - DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

2 Evolution mensuelle du parc des AHCT



Note : parc déclaré par les établissements selon leur date d'ouverture et de fermeture pour l'année 2019

Source : Insee - DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

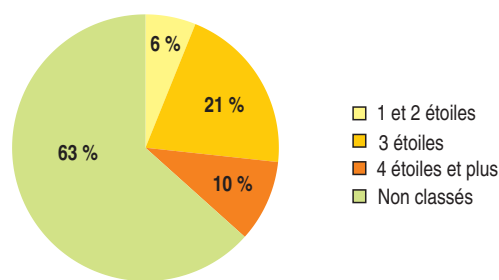
soit 42 % de l'offre totale. On y retrouve notamment les caisses centrales d'activités sociales (CCAS) et certaines grandes enseignes nationales. La seconde comprend les résidences de tourisme et hôtelières. Elles regroupent des établissements plus nombreux mais plus petits. Seuls quelques-uns dépassent les 400 places-lits.

Une majorité de non classés mais une offre haut de gamme importante

Ces différences structurelles portent également sur la catégorisation des établissements. Ceux-ci sont ainsi en grande majorité non classés et ils sont peu nombreux à demander une catégorisation à une ou deux étoiles (figure 3). Parmi les non classés, on retrouve aussi bien de petits établissements que de très grosses enseignes, qui n'initient pas les démarches auprès d'Atout France. Néanmoins, l'importance de l'offre haut de gamme au sein du secteur des hébergements touristiques marchands concerne aussi les AHCT puisque les 3 étoiles et plus représentent près de 40 % des places-lits journaliers.

De manière encore plus marquée que pour les hôtels ou les campings, les AHCT sont principalement situés sur le littoral, et certaines communes disposent d'une offre conséquente (figure 4). La seule ville de Porto-Vecchio compte presque 50 établissements avec une capacité maximale journalière de 5 800 places-lits, soit 12 % de la capacité d'accueil totale.

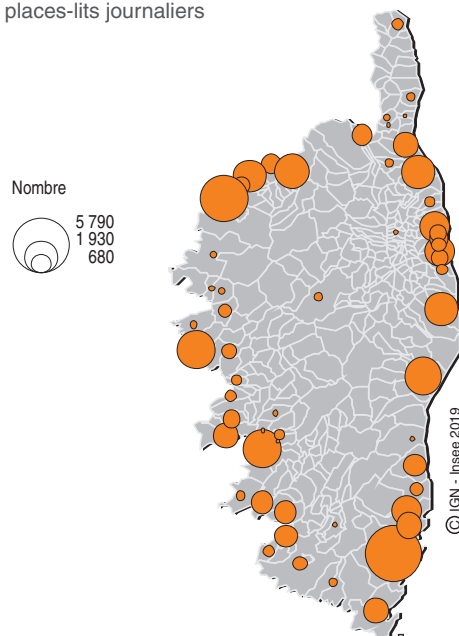
3 Répartition des AHCT par catégorie



Source : Insee - DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

4 Capacité d'accueil des AHCT par commune

En places-lits journaliers



Note : capacité d'accueil maximale quand tous les établissements sont ouverts

Source : Insee - DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

3,1 millions de nuitées durant la saison 2018

Durant les mois d'avril à septembre 2018, les touristes ont passé 3,1 millions de nuitées dans les AHCT soit 30 % des nuitées totales dans les hébergements touristiques marchands. Les mois de pleine saison enregistrent la plus grande partie de ces nuitées (1,7 million entre le 1^{er} juillet et le 31 août). Juin et surtout septembre sont attractifs tandis que avril et mai ne totalisent que 14 % des nuitées totales (figure 5). Les touristes étrangers représentent 22 % de la fréquentation de la saison. Cette part, plus faible que dans les hôtels (29 %) et surtout les campings (39 %), s'explique notamment par la structure même de certains établissements qui ne proposent leurs services qu'à une clientèle exclusivement française (les CCAS et les villages de vacances d'entreprise par exemple).

5 Fréquentation des AHCT lors de la saison 2018

Mois	Nuitées totales	Part nuitées étrangères (%)
Avril à septembre		
Avril	151 215	8,2
Mai	296 556	18,3
Juin	480 569	20,3
Juillet	784 789	26,7
Août	920 932	20,0
Septembre	496 396	28,5
Total	3 130 457	22,3

Source : Insee - DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

Sources

En partenariat avec la Direction générale des entreprises, l'Insee réalise mensuellement des enquêtes de fréquentation **dans les hôtels, campings et AHCT**. Depuis juillet 2011, un partenariat entre l'Insee Corse et l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) permet de réaliser une extension régionale des enquêtes nationales de fréquentation dans les hôtels.

La répartition mensuelle de l'offre pour l'année 2019 correspond aux dates d'ouverture et de fermeture habituelles déclarées par les établissements. C'est une donnée qui peut ainsi varier au cours de l'année.

Définitions

Autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) : résidences de tourisme et hôtelières, villages de vacances, maisons familiales, centre internationaux de séjour, centres sportifs et auberges de jeunesse.

Résidences de tourisme : constituées d'un ensemble de chambres ou d'appartements offerts en location à la journée, la semaine, ou au mois. Elles sont dotées d'un minimum d'équipements communs.

Villages de vacances : comprennent des hébergements individuels et des installations communes destinées aux activités sportives et aux distractions collectives.

Unité d'hébergement : dans les AHCT, correspond à une chambre, un appartement, un dortoir.

Places-lits : capacité d'accueil des hébergements exprimée en lits. Selon la Direction du tourisme, la méthode de calcul utilisée est la suivante : nombre de lits en hôtels = nombre de chambres x 2 ; nombre de lits en camping = emplacements nus x 3 et emplacements équipés x 4 ; nombre de lits en AHCT = unités d'hébergements x 4.

Nuitées (ou fréquentation) : nombre total de nuits passées par les clients.

Pour en savoir plus

- « Premiers résultats de la fréquentation touristique 2018 : une hausse modérée soutenue par les touristes étrangers », Insee Flash Corse n° 34, novembre 2018

Insee Corse
Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Olivier Léna

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2268-1493

© Insee 2019

